

Notre barème d'honoraires

Estimation écrite 50€ TTC - Estimation orale gratuite.

Pour les locations à l'année: Part du locataire forfait 4 prestations: Visite du logement, rédaction du bail, constitution du dossier : 8€/m² + réalisation de l'état des lieux (entrée/sortie 3€/m²). Part du propriétaire forfait 4 prestations idem.

Locations saisonnières : 20 % TTC du loyer total divisé par deux entre propriétaires et locataires.

Locations semaines : 12% TTC du loyer à la charge des locataires et 12% TTC du loyer à la charge des propriétaires.

Barème des ventes:

Ventes inférieures à 20.000 € - Honoraires 10 à 12 % TTC

De 20.001 € à 50.000 € - Honoraires 8 à 10 % TTC

De 50.001 € à 100.000 € - Honoraires 6 à 8 % TTC

De 100.001 € à 150.000 € - Honoraires 5 à 7.5 % TTC

De 150.001 € à 250.000 € - Honoraires 4 à 7 % TTC

De 250.001 € et +.... / - Honoraires 3 à 5.5% TTC

Carte professionnelle délivrée par CCI de Béziers N° 34012018000032118 L'agence est non détenteur de fonds.

Sarl au capital de 8.000€

RC de Béziers: 352.366.223